



lettre d'information
du groupe CGT
au Conseil économique,
social et environnemental

N° 82 / Octobre 2025 /

/cese/

COMMISSION EDUCATION CULTURE ET COMMUNICATION



Fabrice Fontanié

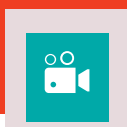


Dominique Gallet



Emmanuel Vire

Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur



Le 21 janvier 2025, le Bureau du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a validé la saisine d'initiative et a confié à la commission Education, Culture et Communication la préparation de l'avis.

Le rapporteur désigné par la commission est M. Kenza Occansay, du groupe des organisations des étudiants et des mouvements de jeunesse.

Christophe Fontanié, Dominique Gallet et Emmanuel Vire, conseiller.ers groupe CGT, ont participé aux travaux de la commission. Philippe Blanchet Lunati (Ferc sup), dont l'expertise et la totale maîtrise du sujet a été très précieuse, et Eric Laugerotte (Ferc sup), sur l'enseignement supérieur privé, ont été associés à nos travaux et auditionnés par le rapporteur.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 9 JUILLET 2025

/ L'AVIS

L'enseignement supérieur (ES) est fondamental pour l'avenir de notre société. Avec 1.6%, du PIB, la part consacrée est restée stable malgré une augmentation forte et constante du nombre d'étudiants. La baisse annoncée de la natalité ne peut justifier une baisse des moyens investis par l'État.

L'ES public a connu beaucoup de réformes (LRU, LPR ...) incitant les établissements à se regrouper, les mettant souvent en concurrence entre eux et avec le privé. L'autonomie financière des universités est relative car elles n'ont pas les moyens appropriés pour satisfaire les missions confiées par l'Etat. Beaucoup d'entre elles sont en déficit. Le manque d'investissement s'est traduit par une forte dégradation de la qualité d'accueil des étudiants et des conditions de travail des personnels. La contrainte budgétaire est constante et ne permet pas d'assurer l'entretien et la rénovation des bâtiments, investir dans la transition écologique ...

Les effectifs dans les écoles privées sont passés de 13% en 2000 à 26,6% aujourd'hui. Les

établissements à but lucratif ont la totale liberté des choix des programmes d'enseignements, sèment la confusion dans l'intitulé des formations, s'orientent vers les secteurs en demande, s'adaptent aux besoins immédiats des entreprises, fixent librement le tarif des formations, sont financées principalement par le budget de l'Etat via l'apprentissage, ont souvent des pratiques

commerciales agressives voire menaçantes.

Nous avons défendu la place des étudiants, leurs conditions de vie et d'étude, leur place dans la gouvernance des universités.

Nos remarques et amendements ont été majoritairement pris en compte dans l'avis proposé. Malgré la reconnaissance de l'intérêt général de l'ES

et qu'il n'était pas un marché, nous n'avons pas réussi à gagner l'interdiction de l'enseignement supérieur à but lucratif.

Le groupe des entreprises, peu investi, a voté contre l'avis. Une ligne rouge était la remise en cause du marché de l'ES et l'ES privé à but lucratif.

/ PROPOSITIONS – CINQ AXES POUR RENFORCER NOS MODÈLES PRODUCTIFS

1 - Donner au service public de l'enseignement supérieur les moyens de préparer l'avenir et de remplir ses missions d'intérêt général :

- En organisant un débat démocratique avec tous les acteurs et publics pour redéfinir une nouvelle stratégie nationale de l'enseignement supérieur (missions, organisations, rôle de chacun) pour assurer l'accueil et la réussite de toutes et tous les étudiants.
- En rehaussant à 2 % du PIB par an (hors budget recherche) le niveau de financement pour l'enseignement supérieur, en le dotant de 10 milliards d'euros sur 10 ans (soit 1Md par an).
- En augmentant la subvention de charge de service public, pour un financement pérenne des missions, et une réforme de ses critères d'attribution, pour être transparents et identiques.
- En élaborant un cadre national de contractualisation sur 5 ans entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur publics.

2 - Sortir d'une logique de marché : renforcer le service public, réguler les concurrences et favoriser la coopération

- En renforçant les contrôles (DGCCRF) et les sanctions pour lutter contre les pratiques commerciales, illégales et abusives de certains établissements privés.
- En renforçant les contrôles (contenus pédagogiques, accompagnement étudiant, insertion professionnelle) des formations présentes sur Parcoursup ne conduisant pas à un diplôme d'État/reconnu par l'État, en déréférençant

celles contrevenant aux normes académiques ou pédagogiques de qualité attendues ou celles sanctionnées.

- En contrôlant régulièrement et privant de financements publics celles dispensées en apprentissage conduisant à des certifications professionnelles inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et ne respectant pas les qualités pédagogiques attendues...

- En soumettant à avis conforme préalable du rectorat tout projet d'installation d'un établissement privé à but lucratif sur un territoire afin de garantir une réelle visibilité entre les différentes offres de formation.

- En complétant les engagements et les obligations de service public des établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général et en leur donnant les moyens publics pour réaliser ces missions.

- En définissant, débattant et décidant démocratiquement les appels à projets (dont le financement ne doit pas remplacer le financement des besoins de base des établissements) en impliquant les acteurs de l'enseignement supérieur, la société civile, les acteurs socio-économiques, les collectivités territoriales, les élus ...

3 - Renforcer les capacités d'actions des établissements et des personnels

- En lançant un plan pluriannuel d'investissement dans les ressources humaines (recrutement de titulaires, formation, consolidation des statuts et titularisation des contractuels...)

pour l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur. Les mesures d'avancement à l'ancienneté des personnels, de revalorisation salariale et statutaire dans les établissements supérieurs publics doivent être compensées à l'euro près par l'Etat.

- En alignant par le haut la dépense moyenne par étudiant dans les universités et les filières professionnelles les moins dotées sur celle des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de technicien supérieur (STS).

- En améliorant la structuration et en développant une meilleure visibilité de l'offre des universités sur le marché de la formation continue, l'inscription de toutes les formations au RNCP.

- En généralisant les conseils de perfectionnement en articulation étroite avec les conseils nationaux sectoriels.

3 - Ancrer davantage l'enseignement supérieur dans les territoires et en faire un levier de développement durable et de cohésion sociale

- En lançant un plan d'adaptation et de rénovation du patrimoine immobilier universitaire à hauteur de 15 milliards d'euros, étalés sur 20 ans.

- En évaluant les politiques d'orientation et d'affectation des outils existants dont Parcoursup

- En inscrivant le service public de l'enseignement supérieur dans les politiques d'aménagement durable des territoires (universités de proximité à taille humaine, antennes universitaires dotées de moyens propres).

- En renforçant les politiques de mobilité étudiante.
- En engageant, avec les organisations représentatives étudiantes,

une réforme globale du système des bourses sur critères sociaux pur un véritable droit garantissant des conditions de vie et d'études

décentes aux étudiantes et étudiants (avec une attention particulière aux étudiants ultramarins).

/ Déclaration du groupe CGT

La situation du service public de l'enseignement supérieur est dramatique : baisse du budget malgré une augmentation forte et constante du nombre d'étudiant.es, fragilisation des établissements publics, marchandisation, mise en concurrence des établissements...

Le désengagement a conduit au développement de l'enseignement privé lucratif qui accueille aujourd'hui plus d'un.e étudiant.e sur 4 contre 13% en 2000.

Abreuvés d'argent public, notamment par les subventions à l'apprentissage, ces établissements, dont le principal but est de faire des bénéfices, se limitent aux seuls besoins immédiats des entreprises sans appréhender les besoins futurs.

Les financements publics ainsi accapa-

rés contribuent à dégrader la qualité d'accueil des étudiant.es dans les universités, à mettre à mal le statut des personnels.

Beaucoup d'entre elles sont en déficit les empêchant ainsi de répondre aux missions confiées par l'État.

Le projet de loi « de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur » accentue la casse du service public, favorise la mainmise du privé, supprime le monopole public de l'État comme garant de la délivrance des diplômes, favorise davantage les entorses au Code de l'Éducation.

Face à cette situation inquiétante le groupe CGT considère que les préconisations de l'avis sont de nature à freiner le démantèlement du service public de l'enseignement supérieur.

Même si la CGT revendique une

augmentation du financement à hauteur de 3% du PIB, passer de 1,6% à 2% permettrait :

- D'engager un plan de rénovation du bâti,

- De limiter la marchandisation de l'enseignement supérieur notamment en soumettant à avis conforme les projets d'installation d'établissements privés,

- De renforcer les contrôles de la DGCCRF notamment en direction des formations référencées sur Parcoursup qui ne conduisent pas à un diplôme d'État.

Enfin, la revalorisation des bourses des étudiant.es avec comme référence un minimum garanti au niveau du seuil de pauvreté est essentiel.

Le groupe CGT a voté l'avis.

SCRUTIN

EXPRIMÉ : 119

Pour : 98

Contre : 15 (Entreprises)

Abstention : 6 (Artisanat, Agir, Non-inscrits)

l'avis est adopté